

# Procédure de stage PFE

## (Guide pour les étudiants de 3<sup>ème</sup> année de l'ENIS)

### AVANT LE STAGE PFE

#### **1<sup>ère</sup> étape : Demande de stage PFE**

##### **Si le PFE est en Tunisie**

- Se connecter à votre compte étudiant en utilisant le lien suivant : [http://www.services.enis.rnu.tn/cri\\_enis/](http://www.services.enis.rnu.tn/cri_enis/)
- Aller au menu « PFE » et imprimer la fiche réponse (DSE-03-01).
- Appuyer sur « Demande de stage PFE en Tunisie ».
- Choisir l'établissement d'accueil et appuyer sur « Envoyer ».
  - Si le nom de la l'établissement d'accueil n'existe pas dans la liste, appuyer sur « Demande d'ajout d'une société » et ajouter les coordonnées de cet établissement. Après vérification par l'administration des stages, la société sera ajoutée à la liste des choix disponibles.
- Imprimer votre demande signée (portant le nom de l'établissement d'accueil) (DSE-03-02) à partir du tableau regroupant la liste de vos demandes.
- Déposer les deux documents (DSE-03-01 + DSE-03-02) chez l'établissement d'accueil.
- Si l'établissement d'accueil accepte de vous accueillir en stage, celle-ci va compléter la fiche réponse (DSE-03-01) et l'envoyer à [direction.stages@enis.tn](mailto:direction.stages@enis.tn). Ou bien, l'étudiant peut récupérer cette fiche réponse et la déposer à la Direction des Stages.

#### **2<sup>ème</sup> étape : Remplir le contrat de PFE**

- Remplir le contrat de PFE sur le site.
- Contacter l'encadrant(s) académique de l'ENIS pour lui demander de confirmer l'acceptation de l'encadrement sur le site.
- Contacter Le Directeur de Département pour lui demander de valider le PFE.

#### **3<sup>ème</sup> étape : Dépôt de la convention**

- Imprimer la convention de stage PFE (DSE-03-06) et compléter les signatures nécessaires. Ensuite, il faudra ramener à la direction des stages la convention de stage et la fiche réponse.
- Récupérer l'affectation de stage (DSE-03-05) de la Direction des Stages (Attention : **une seule affectation de stage obligatoire sera fournie**).

##### **Si le PFE est à l'étranger**

- Depuis votre compte étudiant, aller au menu « PFE ».
- Appuyer sur « Demande de stage PFE à l'étranger ».
- Remplir soigneusement le formulaire de Demande de stage PFE à l'étranger conformément aux informations de la lettre d'invitation.

- Contacter l'encadrant académique de l'ENIS pour lui demander de confirmer l'acceptation de l'encadrement sur le site.
- Contacter Le Directeur de Département pour lui demander de valider le PFE.
- Contacter la direction des stages pour récupérer votre convention de stage à l'étranger (DSE-03-03).
- Compléter toutes les signatures nécessaires et ramener à la direction des stages une copie de la convention complétée.

## **DURANT ET APRES LE STAGE PFE**

Les procédures nécessaires que vous devez suivre en ordre :

- 1) **Avant 15 jours de la date de soutenance**, il faut remplir le formulaire d'état d'avancement de PFE sur le site.
- 2) Contacter l'encadrant académique pour valider l'état d'avancement.
- 3) Le Directeur du Département doit faire la validation pour donner l'autorisation de soutenance.
- 4) **Avant une semaine de la date de soutenance du PFE**, il faut :
  - a. Télécharger la fiche d'évaluation et la faire remplir par l'encadrant de l'établissement d'accueil puis la déposer à la direction de votre département.
  - b. Remplir le formulaire de résumé de PFE.
  - c. Soumettre le poster et le rapport de PFE.
  - d. Faire valider le résumé, le poster et le rapport de PFE par l'encadrant académique qui est aussi responsable de la vérification du rapport de plagiat.
  - e. Remettre les copies du rapport PFE aux membres du Jury (Président, Rapporteur, et Encadrant).
- 5) **Après la soutenance**, il faut effectuer les corrections éventuelles imposées par les membres du Jury.
- 6) Soumettre, obligatoirement, la version finale du rapport PFE et la faire valider sur le site par le Président du jury.
- 7) Déposer chez votre Département la version finale du rapport PFE qui doit être signée par le Président du jury.
- 8) Régulariser votre situation envers votre Département pour vous ajouter à la liste des ingénieurs pouvant récupérer leur diplôme d'ingénieur de l'ENIS.

**Il faut bien noter que le diplôme d'ingénieur ne peut être délivré qu'après avoir validé le stage ouvrier, et le stage technicien, et le stage PFE.**